



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	15	4

OBJET : 31-1 - TECHNOLOGIE DE REALITE AUGMENTEE - MAINTENANCE D'UN EQUIPEMENT - SALLE OMNISPORTS DES TROIS MOULINS - EXPERIMENTATION - CONVENTION AVEC LA SOCIETE TOUCHLINE INTERACTIVE - AUTORISATION DE SIGNATURE /

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

214243

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 19 JUL. 2013

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 22 JUL. 2013

Pour le Maire,
L'Attaché Municipal,

A. CLAVERIE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2013

Le vendredi 12 juillet 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI
M. Jacques GENTE à M. Francis PERUGINI
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET
M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO
Mme Anne-Marie BOUSQUET à Mme Françoise THOMEL
Mme Yvette MEUNIER à M. Alain BIGNONNEAU
Mme Jacqueline DOR à Mme Suzanne TROTOBAS
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
M. Denis LA SPESA à Mme Cécile DUMAS
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Anne-Marie DUMONT, M. André PADOVANI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Matthieu GILLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

31-1 - TECHNOLOGIE DE REALITE AUGMENTEE - MAINTENANCE D'UN EQUIPEMENT - SALLE OMNISPORTS
DES TROIS MOULINS - EXPERIMENTATION - CONVENTION AVEC LA SOCIETE TOUCHLINE INTERACTIVE -
AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) :

La société « TOUCHLINE INTERACTIVE », basée à Sophia-Antipolis, développe un logiciel permettant d'exploiter des informations 3D sur équipement mobile de type tablette tactile.

La technologie développée par cette société insère des images de synthèse sur les images du monde réel grâce à la caméra de la tablette tactile. Ainsi, les images de synthèse fusionnent avec celles du monde réel dans le but d'agrémenter d'objets virtuels ce qui est vu par l'utilisateur. Cette technologie est connue sous le nom de « réalité augmentée ».

Cette société a proposé à la Ville d'Antibes d'expérimenter sa technologie en prenant comme cas d'utilisation un exemple de maintenance technique dans la nouvelle salle omnisports des 3 Moulins.

La Commune souhaite jouer le rôle de ville pilote dans cette expérimentation car cela s'inscrit dans son objectif stratégique de renforcer ses capacités d'innovation tant en matière d'optimisation de l'efficacité de son système d'information interne qu'en matière de soutien à l'économie des entreprises de Sophia Antipolis sous la forme d'incitations à la recherche et au développement dans le domaine des nouvelles technologies de l'informatique et des télécommunications.

Il s'agit donc de développer un double bénéfice :

- favoriser la participation des entreprises du tissu local dans l'innovation technologique, d'une part ;
- augmenter l'efficacité de l'action publique de la Commune en bénéficiant immédiatement des nouvelles possibilités offertes par ces innovations, d'autre part.

Le service que va fournir la société à la Commune consiste en la mise en œuvre de solutions logicielles sur tablette tactile.

Le service logiciel mis à disposition par la société pendant la durée de l'expérimentation permet de démontrer l'intérêt de cette technologie pour effectuer des procédures de maintenances de certains équipements de la Salle Omnisports des Trois Moulins, à l'aide de tablettes tactiles.

La société effectuera une modélisation en 3D de certains équipements (ceux qui font l'objet de cette expérimentation) à partir des plans de la salle omnisports et expérimentera leur intégration à la vision réelle de la caméra de la tablette (adaptations des échelles entre les objets virtuels et les objets réels, etc).

La Commune autorise la société à référencer, dans ses supports de communication, la Ville d'Antibes Juan-les-Pins comme partenaire de cette expérimentation.

Les prestations délivrées par la société à la Ville ne feront l'objet d'aucune facturation.

La mise à disposition de la solution logicielle délivrée à la Commune sera effectuée à titre non onéreux pendant la durée du projet. En effet, en tant que ville pilote, participant à une expérimentation au sein d'un accueil de loisirs, la Commune bénéficiera de l'usage de la solution déployée pendant la durée de l'expérimentation, à savoir un an.

Les modalités organisationnelles de ce partenariat sont fixées dans la convention jointe.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 43 voix pour sur 45 (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la société TOUCHLINE INTERACTIVE, société par actions simplifiée au capital social de 50 000,00 €, immatriculée au

31-1 - TECHNOLOGIE DE REALITE AUGMENTEE - MAINTENANCE D'UN EQUIPEMENT - SALLE OMNISPORTS
DES TROIS MOULINS - EXPERIMENTATION - CONVENTION AVEC LA SOCIETE TOUCHLINE INTERACTIVE -
AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) :

RCS Antibes - Siret 539 571 497 00012, 2000 route des lucioles – Les Algorithmes – Aristote A – 06410 Biot,
ainsi que tout avenant qui n'en bouleverserait pas l'économie générale.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.31-1 - TECHNOLOGIE DE REALITE AUGMENTEE - MAINTENANCE D'UN EQUIPEMENT - SALLE OMNISPORTS DES TROIS MOULINS - EXPERIMENTATION - CONVENTION AVEC LA SOCIETE TOUCHLINE INTERACTIVE - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 22/07/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 22/07/2013

Numéro de l'acte : DCM2142-13 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20130712-DCM2142-13-DE

Date de décision : 12/07/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes